



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-020-2026-06

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2026-06-05-00020 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2026/20 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-06-05-00020

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2026/20 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2026/20

#### constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 24 novembre 1942 portant octroi de la licence n°75#000389 à l'officine de pharmacie sise 2 rue du Débarcadère à 75017 PARIS ;
- VU** la déclaration en date du 2 janvier 2025 par laquelle Madame Célia BELIN déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 2 rue du Débarcadère à 75017 PARIS dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

**CONSIDÉRANT** que la titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 15 mars 2025 ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité à compter du 15 mars 2025 de l'officine de pharmacie sise 2 rue du Débarcadère à 75017 PARIS exploitée par Madame Célia BELIN est constatée.  
La licence n°75#000389 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2<sup>o</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3<sup>o</sup> :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,

**SIGNE**

Fabien PERUS